



RECU EN PREFECTURE

Le 02 mars 2023

VIA DOTELEC - S2LOW

025-212500565-20230223-D00707510-DE

EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Publié le : 02/03/2023

Séance du 23 février 2023

Le Conseil Municipal, convoqué le 16 février 2023, s'est réuni à l'hôtel de Ville de Besançon en présentiel

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Étaient présents :

Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n° 7), Mme Anne BENEDETTO (jusqu'à la question n° 21 incluse), M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN (jusqu'à la question n° 7 incluse et à compter de la question n° 9), M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET (jusqu'à la question n° 21 incluse), Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH, M. Philippe CREMER, M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLILOLO, Mme Sadia GHARET, M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question n° 19 incluse et à compter de la question n° 21), M. Olivier GRIMAITRE, M. Pierre-Charles HENRY (à compter de la question n° 7), M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, Mme Agnès MARTIN, M. Saïd MECHAI, Mme Carine MICHEL (jusqu'à la question n° 8 incluse et de la question n° 21 à la question n° 25 incluse), Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Karima ROCHDI, M. Jean-Hugues ROUX (jusqu'à la question n° 8 incluse), Mme Juliette SORLIN (à compter de la question n° 7), M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET (jusqu'à la question n° 7 incluse), Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF (jusqu'à la question n° 19 incluse et à compter de la question n° 21)

Secrétaire :

Mme Frédérique BAEHR

Étaient absents :

M. Sébastien COUDRY, M. Cyril DEVESA, Mme Valérie HALLER, M. Aurélien LAROPPE, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Françoise PRESSE

Procurations de vote :

M. Guillaume BAILLY à M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n° 6 incluse), Mme Anne BENEDETTO à M. Christophe LIME (à compter de la question n° 22), M. Nicolas BODIN à Mme Marie ZEHAF (pour la question n° 8), Mme Claudine CAULET à M. Anthony POULIN (à compter de la question n° 22), M. Sébastien COUDRY à Mme Frédérique BAEHR, M. Cyril DEVESA à Mme Marie ETEVENARD, M. Abdel GHEZALI à M. Yannick POUJET (pour la question n° 20), Mme Valérie HALLER à M. Nathan SOURISSEAU, M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n° 6 incluse), M. Aurélien LAROPPE à Mme Annaïck CHAUVET, Mme Carine MICHEL à M. Nicolas BODIN (de la question n° 9 à la question n° 20 incluse et à compter de la question n° 26), Mme Françoise PRESSE à M. François BOUSSO, M. Jean-Hugues ROUX à Mme Sylvie WANLIN (à compter de la question n° 9), Mme Juliette SORLIN à Mme Julie CHETTOUH (jusqu'à la question n° 6 incluse), Mme Claude VARET à M. Ludovic FAGAUT (à compter de la question n° 8), Mme Marie ZEHAF à Mme Juliette SORLIN (pour la question n° 20)

OBJET : 18. Subventions à des séjours scolaires

Délibération n° 2023/007075

Subventions à des séjours scolaires

Rapporteur : M. Abdel GHEZALI, Adjoint

	Date	Avis
Commission n° 3	08/02/2023	Favorable unanime

Résumé :

La Ville de Besançon soutient les projets d'école auxquels elle apporte un support financier ou technique (subventions aux séjours scolaires, soutien technique aux projets financés par l'Europe). Elle aide également des associations participant aux objectifs du projet éducatif. Il y a lieu dans ce cadre de verser différentes subventions.

Certaines écoles bisontines organisent des séjours scolaires. Pour favoriser l'organisation de ces projets, le Conseil Municipal du 14 novembre 2019 a voté un nouveau règlement de financement. Ce dernier a fixé les principes de financement suivants :

- 250 € par jour et par classe,
- ou 125 € par jour et par classe dédoublée ou spécifique,
- doublement de la subvention dans les écoles des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville au vu des difficultés à réunir les participations financières des familles.

Sept écoles ont sollicité la Ville pour le financement de séjours scolaires.

Ces projets ont été instruits lors d'une commission réunissant les services de la DSDEN, de la Direction Education et des Directeurs d'écoles. La commission a émis un avis favorable à l'ensemble des projets.

Les 7 projets sont les suivants :

- Ecole Butte maternelle, séjour de 4 jours Rochejean pour 2 classes de PS et GS,
- Ecole Bourgogne élémentaire, séjour de 4 jours à Le Barboux pour 4 classes de CE1 et CM1 dont 1 classe de CE1 dédoublée,
- Ecole Dürer élémentaire, séjour de 3 jours à Levier pour 3 classes de CE1/CE2,
- Ecole Granvelle élémentaire, séjour de 5 jours à l'Alpe du Grand Serre pour 2 classes de CM1/CM2,
- Ecole Helvétie élémentaire, séjour de 3 jours à Levier pour 2 classes de CE1/CE2,
- Ecole Ile de France élémentaire, séjour de 3 jours à Pierrefontaine-les-Varans pour 5 classes de CM1/CM2,
- Ecole Saint-Claude élémentaire, séjour de 5 jours à Longevilles-Mont-d'Or pour 3 classes de CE2/CM1/ULIS dont 1 classe dédoublée,
- Ecole Viotte élémentaire, séjour de 3 jours à Rochejean pour 2 classes de CE1-CM1/CM2.

Les subventions proposées, en application des critères du règlement, sont les suivantes :

Ecoles	Montant proposé en 2022-2023	Montant attribué en 2021-2022
Butte maternelle	2 000 €	aucun
Bourgogne élémentaire	7 000 €	3 000 €
Dürer élémentaire	4 500 €	aucun
Granvelle élémentaire	2 500 €	2 500 €
Helvétie élémentaire	1 500 €	4 500 €
Ile de France élémentaire	7 500 €	aucun
Saint-Claude élémentaire	3 125 €	aucun
Viotte élémentaire	1 500 €	750 €
Total	29 625 €	

La dépense totale sera prise sur la ligne (n° 40233) 65.255.6574.0022333.21100 et reversée aux coopératives concernées par ces projets.

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur l'attribution de ces subventions pour un montant total de 29 625 € :

- Ecole maternelle Butte 2 000 €
- Ecole élémentaire Bourgogne 7 000 €
- Ecole élémentaire Dürer 4 500 €
- Ecole élémentaire Granvelle 2 500 €
- Ecole élémentaire Helvétie 1 500 €
- Ecole élémentaire Ile de France 7 500 €
- Ecole élémentaire St Claude 3 125 €
- Ecole élémentaire Viotte 1 500 €

Mmes Aline CHASSAGNE (1), Valérie HALLER (1), Claudine CAULET (1) et MM. Sébastien COUDRY (1), Benoît CYPRIANI (1), Yannick POUJET (1) et Anthony POULIN (1), élus intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 47

Contre : 0

Abstention* : 0

Conseillers intéressés : 7

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

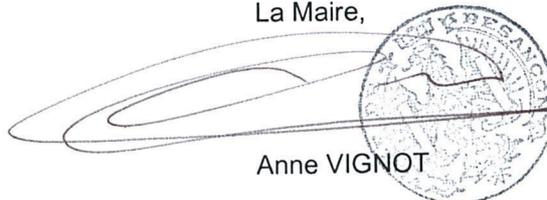
La Secrétaire de séance,



Frédérique BAEHR,
Conseillère Municipale Déléguée

Pour extrait conforme,

La Maire,



Anne VIGNOT